



# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU

SEANCE DU 30 novembre 2009

## TABLE DES MATIERES

<b>CONSEIL MUNICIPAL - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 OCTOBRE 2009.....</b>	<b>4</b>
<b>FINANCES - CREANCES IRRECOUVRABLES.....</b>	<b>14</b>
<b>FINANCE – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION DE 20 000 € AU HOCKEY CLUB MONT BLANC POUR L’ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DU MONDE DE HOCKEY SUR GLACE DES MOINS DE VINGT ANS – SIGNATURE D’UNE CONVENTION .....</b>	<b>15</b>
<b>FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°02.....</b>	<b>16</b>
<b>FINANCES - MARCHÉS PUBLICS - FOURNITURE DE VEHICULES A VOCATIONS DIVERSES - LOTS N°2 FOURNITURE D'UNE BALAYEUSE ASPIRATRICE COMPACTE DE VOIRIE ET N°3 FOURNITURE D'UNE CHARGEUSE - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ .....</b>	<b>18</b>
<b>ADMINISTRATION GENERALE - ADHESION DE LA COMMUNE D’ANNECY .....</b>	<b>19</b>
<b>ADMINISTRATION GENERALE - CONTRAT PARTENARIAT - SOCIETE SWAROVSKI FRANCE - AUTORISATION DE SIGNER .....</b>	<b>21</b>
<b>ADMINISTRATION GENERALE - DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE ARTICLE L.2122-22 CONCLUSION ET REVISION DU LOUAGE DES CHOSES POUR UNE DUREE N'EXEDANT PAS DOUZE ANS - INFORMATION .....</b>	<b>23</b>
<b>ADMINISTRATION GENERALE - EPIC ABATTOIR - REHABILITATION RESTRUCTURATION - ENGAGEMENT DE LA COMMUNE - DEMANDE DE SUBVENTION.....</b>	<b>24</b>
<b>ADMINISTRATION GENERALE - EPIC MEG ACCUEIL - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - AVENANT AU CONTRAT .....</b>	<b>26</b>
<b>ADMINISTRATION GENERALE - TARIFS PALAIS DES SPORTS ET DES CONGRES DE MEGEVE - ANNEE 2010 .....</b>	<b>27</b>
<b>AMENAGEMENT - FONCIER - AUTORISATION DE MODIFICATION DE L'ALIMENTATION DE LA RETENUE COLLINAIRE DU JAILLET - PORTE A CONNAISSANCE DU CONSEIL MUNICIPAL .....</b>	<b>30</b>
<b>AMENAGEMENT - FONCIER - DEPLACEMENT D'UNE PORTION DU CHEMIN RURAL DES FOLLIERES - SUPPRESSION ET ALIENATION DE L'ANCIENNE EMPRISE .....</b>	<b>31</b>
<b>AMENAGEMENT - FONCIER - ELABORATION D'UN BAIL A CONSTRUCTION POUR L'AMENAGEMENT D'UN PARKING PRIVE SUR UNE PARCELLE COMMUNALE - LIEUDIT « LE CRUET » .....</b>	<b>32</b>
<b>PERSONNEL - MISSIONS - FRAIS DE DEPLACEMENT .....</b>	<b>34</b>
<b>PERSONNEL - TABLEAU DES EMPLOIS - REMUNERATIONS .....</b>	<b>35</b>

## PRESENCES

L'an deux mille neuf, le 30 novembre, le conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en Séance Publique à la Mairie, sous la présidence de Sylviane GROSSET-JANIN, Maire de Megève.

Date de convocation : .....20 novembre 2009

Nombre de conseillers municipaux en exercice : .....27

Nombre de conseillers municipaux présents : .....23

### Présences

Sylviane GROSSET-JANIN, Claude DUVILLARD, Eliane JIGUET, Lionel BURILLE, Jean-Marc SEIGNEUR, Sabine FORLIN, Denis WORMS, Evelyne PERINET-MARQUET, Michèle LOVINY, Franck GIAZZI, Marie-Christine ANSANAY-ALEX, Christian BAPTENDIER, Pierrette MORAND, Didier CHAVANNE, Loïdé FREI, Laurent DUCRUET, Emmanuel PAGET, Jean-Pierre ESTEVES, Pierre POUJADE, Claire GROULT, François FUGIER, Danielle PONT, France PERRIN.

### Représentés

Anne LAVALETTE procuration faite à Eliane JIGUET

### Excusés

Olivia MORAND, Pascaline SOCQUET

### Absents

Nadine SEIGNEUR

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'Article L.2121-15 du Code des Communes.

**Mademoiselle France PERRIN** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## OUVERTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20 heures.

### Objet

**CONSEIL MUNICIPAL - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 OCTOBRE 2009**

### Rapporteur

**Madame Sylviane GROSSET-JANIN**

### Proposition

Le conseil municipal est invité à,

1. **APPROUVER** le compte-rendu du conseil municipal du 26 OCTOBRE 2009.

### Intervention

**Madame Eliane JIGUET précise que, concernant son intervention sur la délégation de service public pour le chalet de la Livraz, elle avait indiqué que l'exploitant pourra être amené à remettre le matériel (luge, jeux...).**

**Monsieur Emmanuel PAGET demande que le contenu de la délibération sur les conventions de la SEM et les propriétaires soit modifié comme demandé.**

### Amendement

### Adoption

Conseillers Présents : ..... 23

Conseillers représentés : ..... 1

Ayant voté pour : .....24

Ayant voté contre : .....

S'étant abstenu : .....

## ÉTAT CIVIL : NAISSANCES, DECES ET MARIAGES

### Les Naissances

- Le 9 novembre à Sallanches : **Toan et Quentin BODROS - SALÉ**
- Le 17 novembre à Sallanches : **Lindsay DAVID**

**Madame le Maire et le Conseil Municipal adressent tous leurs vœux de bienvenue aux nouveaux nés.**

### Les Mariages

- Le 7 novembre : **Grégory MUSCARA & Géraldine PALOMARES**
- Le 14 novembre : **Douglas RENFRO & Beow Leng TAN**

**Madame le Maire et le Conseil Municipal adressent toutes leurs félicitations aux nouveaux mariés.**

### Les Décès

- Le 29 octobre à Sallanches : **Marcelle MARTIN**
- Le 3 novembre à Passy : **Annie DRESCOT épouse BIELER**

**Madame le Maire et le Conseil Municipal transmettent aux proches éprouvés par la perte d'un être cher leurs sincères condoléances.**

## ARRETES MUNICIPAUX

Période 27 octobre au 30 novembre 2009

N° de l'arrêté	Service émetteur	Date	Objet
2009-311 GEN	Police Municipale	28-oct.	Travaux sur réseau d'eau intersection route du planay et allée des champs Locquets par l'entreprise PATREGNANI du 29\10\2009 AU 05\11\2009
2009-312 GEN	Police Municipale	28-oct.	Autorisation de voirie - SAS PATREGNANI pour le compte régie des Eaux - Travaux de raccordement réseau eaux du chemin du Raverots au restaurant Le Babotch - 29 oct au 12 nov.
2009-313 GEN	Police Municipale	29-oct.	Autorisation d'Ouverture au Public de la manifestation "Journées Commerciales"
2009-314 GEN	Police Municipale	30-oct.	Autorisation de voirie - Ets NEVES ELECTRICITE - Mise en place d'un camion toupie pour un coulage de chape par l'entreprise MABBOUX BETON au n°260 de la rue de la Poste - 2 heures le 02 novembre 2009
2009-315 GEN	Police Municipale	31-oct.	Autorisation de voirie - Ets Mont BLANC MATERIAUX - Raccordement réseau EDF - route du Coin (à proximité n°270) - du 04 au 06 novembre 2009
2009-316 GEN	Police Municipale	31-oct.	Autorisation de stationner une remorque devant l'établissement la Brasserie Centrale à la place de la terrasse du 5nov au 5 dec 2009
2009-317 GEN	Police Municipale	3-nov.	Autorisation de voirie - Ets MONT BLANC MATERIAUX - Réfection de mur avec circulation alternée (feu tricolore) - rue de la Poste au niveau du Parking de l'Office du Tourisme - 05 au 18 novembre 2009.
2009-318 GEN	Police Municipale	3-nov.	Autorisation de voirie - SAS PATREGNANI pour le compte régie des eaux - changement d'un poteau incendie 1715 route départementale du 9 au 20 novembre 2009
2009-319 GEN	Police Municipale	3-nov.	Autorisation de voirie - SAS PATREGNANI pour le compte régie des eaux - changement d'un poteau incendie 2208 route départementale du 9 au 13 novembre 2009
2009-320 GEN	Police Municipale	4-nov.	Autorisation de voirie - Ets MONT BLANC MATERIAUX - Réfection de mur avec circulation alternée (feu tricolore) - rue de la Poste au niveau du Parking de l'Office du Tourisme - 04 au 05 novembre 2009
2009-321 GEN	Police Municipale	5-nov.	Autorisation de voirie - SAS PATREGNANI pour le compte de la Régie des Eaux - changement d'un poteau incendie rue Muffat - Du 23 au 27 novembre 2009
2009-322 GEN	Police Municipale	6-nov.	Autorisation de voirie - Grue Ets MOSSAZ chantier Saint Amour Park du 10 novembre au 17 décembre 2009
2009-323 GEN	Police Municipale	12-nov.	Prolongation A.M n° 2009-312 GEN Autorisation de voirie - SAS PATREGNANI pour le compte régie des Eaux - Travaux de raccordement réseau eaux du chemin du Raverots au restaurant Le Babotch - 13 au 19 novembre 2009
2009-324 GEN	Police Municipale	13-nov.	Prolongation A.M n° 2009-308 GEN Autorisation de voirie - CARRET VETTER pour le compte régie des ST - Travaux de raccordement réseaux eaux et EDF du allée nord du Palais des Sport - 14 au 30 novembre 2009
2009-325 GEN	Police Municipale	13-nov.	Prolongation de l'AM 2009-304 GEN relatif à une autorisation de voirie pour le Palais des Sports - Alpes démolition - Dépôt d'une benne route Edmond de Rothschild le long de la patinoire centrale - Du 14 au 20 novembre 2009
2009-326 GEN	Police Municipale	16-nov.	Autorisation de voirie - Reprise d'enrobé rue des Torrents - Ets GUINTOLI - Le 17 novembre 2009

Conseil Municipal du 30 novembre 2009 – Projet des délibérations

N° de l'arrêté	Service émetteur	Date	Objet
2009-327 GEN	Population	16-nov.	Autorisation débit de boisson temporaire concours de belote le 28/11 de 19h30 à 1h du matin Fondation Morand Allard organisé par les Mailles et Béguines
2009-328 GEN	Police Municipale	19-nov.	Autorisation de stationnement - Camion toupie et pompe autonome- coulage de chapes - Rue Général Muffat de Saint-Amour Lundi 23 novembre 2009
2009-329 GEN	Population	19-nov.	Listes électorales - Nomination des délégués titulaires de l'administration
2009-330 GEN	Population	20-nov.	Autorisation débit de boisson temporaire pour le Comité des Fêtes soirée du 31/12 de 18h à 23h30 place de l'église
2009-331 GEN	Police Municipale	20-nov.	Sécurité publique - Centre de Secours - Stage de protection publique sur chaussée ouverte à la circulation le 21 novembre 2009 et exercice de désincarcération dans la fourrière jusqu'au 01 décembre.
2009-332 GEN	Population	20-nov.	Autorisation débit de boisson temporaire pour MEGEVE TOURISME le 05/12 de 19h30 à 22h30 place du village, distribution gratuite de champagne par LACROIX DUVAL
2009-333 GEN	Police Municipale	20-nov.	Prolongation de l'AM 2009-325 GEN relatif à une autorisation de voirie pour le Palais des Sports - Alpes démolition - Dépôt d'une benne route Edmond de Rothschild le long de la patinoire centrale - Du 21 au 28 novembre 2009
2009-334 GEN	Police Municipale	21-nov.	Animation saisonnière - Rallye nocturne en différents lieux du village - Le 24 novembre 2009 de 17h30 à 21h00
2009-335 GEN	Police Municipale	22-nov.	Animation "Le Noël des restos du cœur" - Bar "La calèche" organisé par M. DALZOTTO - Place des traîneaux - du 12 au 13 décembre.
2009-336 GEN	Police Municipale	22-nov.	Circulation et stationnement temporaires - Fête de l'Aïd El Kébir - Abattoir situé chemin des Grandes Sources - 27 novembre 2009.
2009-337 GEN	Police Municipale	23-nov.	Autorisation de voirie - Ets BENEDETTI - Prolongation AM 2009-231 GEN Travaux réseaux secs et humides - Rte du crêt du Midi du 28 novembre au 17 décembre 2009
2009-338 GEN	Police Municipale	24-nov.	Occupation du Domaine Public - Terrasse - Mr DALZOTTO - La Calèche -06 rue Monseigneur Conseil
2009-339 GEN	Police Municipale	24-nov.	Occupation du Domaine Public - Terrasse - Mme BAZAUD - Au Cœur de Megève - 44 rue Charles Feige
2009-340 GEN	Police Municipale	24-nov.	Occupation du Domaine Public - Terrasse - Mr SIBUET - Sarl 4S - 32 rue Charles Feige
2009-341 GEN	Police Municipale	24-nov.	Occupation du Domaine Public - Présentoir - Mme MAILLET CONTOZ - AMC Décoration - 33 rue Charles Feige
2009-342 GEN	Police Municipale	24-nov.	Sécurité publique - Nomination des responsables de la sécurité et de l'organisation des secours sur les pistes de ski Massifs du Mont d'Arbois et de Rochebrune
2009-343 GEN	Police Municipale	24-nov.	Sécurité publique - Nomination des responsables de la sécurité et de l'organisation des secours sur les pistes de ski Massifs Jaillet Christomet
2009-344 GEN	Police Municipale	27-nov.	Autorisation de voirie - Entreprise "CARRET VETTIER" - Travaux de terrassement pour confection d'une boîte de jonction sur câble existant - Intersection de la route du Coin et de la rue Beausoleil - Du 27 novembre au 03 décembre 2009
2009-345 GEN	Police Municipale	27-nov.	Autorisation de voirie - Prolongation de l'AM 2009-333 GEN - Ets Alpes démolition - Dépôt benne route E. de Rothschild (prox. patinoire centrale) - Du 29 novembre au 04 décembre 2009
2009-346 GEN	Police Municipale	26-nov.	Autorisation de voirie - Entreprise "MEYER" - Stationnement camion - coulage d'une chape - Rue du Général Muffat de Saint Amour- "Park Saint Amour" - Le lundi 30 novembre 2009
2009-347 GEN	Police Municipale	27-nov.	Autorisation de voirie - Ets "MENUISERIE DU PRATZ" - Nettoyage de cheneau avec engin élévateur - 75 rue

Conseil Municipal du 30 novembre 2009 – Projet des délibérations

N° de l'arrêté	Service émetteur	Date	Objet
			d'Arly - mercredi 2 Décembre 2009 de 14h à 17h
2009-348 GEN	Police Municipale	27-nov.	Sécurité publique - Nomination des responsables de la sécurité et de l'organisation des secours sur les pistes de ski de fond
2009-349 GEN	Police Municipale	28-nov.	Autorisation de voirie - Prolongation A.M n° 2009-324 GEN - CARRET VETTIER pour le compte ST - Travaux de raccordement réseaux eaux et EDF- allée nord du Palais des Sports - 01 au 18 décembre 2009
2009-350 GEN	Police Municipale	28-nov.	Sécurité publique - Abrogation AM 2002-001/ 2002-002/ 2002-005/ 2002-008 GEN- relatifs aux opérations de déneigement sur la commune de Megève
2009-351 GEN	Police Municipale	28-nov.	Modification du régime de circulation - Route de Lady les Granges - Déviation par le tunnel de Lady pour permettre l'enneigement de la piste de ski - Du 05 décembre 2009 au 25 avril 2010
2009-352 GEN	Police Municipale	28-nov.	Autorisation de stationnement - Livraison de cuisines pour le "Saint Amour Park" rue Muffat - Du 30 novembre au 03 décembre 2009

RECUEIL DES ARRETES DU SERVICE DES MARCHES PUBLICS

**Période du 27 octobre au 30 novembre 2009**

Arrêté n°	Date de l'arrêté	Objet	Titulaire du marché	Montant du marché
2009-032	10 novembre	Travaux d'aménagement et de réfection de voiries communales (une partie de la route du Jaillet, le chemin des Roseaux et une partie de la rue Saint François) – Avenant n° 1	GUINTOLI 498 Avenue du Peuras 38210 TULLINS	Marché initial : 396 467,25 € HT - Marché à prix unitaire – Avenant n° 1 pour rajout de 2 nouveaux prix au BPU
2009-033	20 novembre	Fourniture de portes industrielles motorisées	France Fermetures 1 rue de l'Euro 74960 MEYTHET	Avenant n°1 Nouveau montant : 18 278,53 € HT
2009-034	27 novembre	Refonte et consolidation du système d'informations	ACCESS-DIFFUSION 74- ANNECY NEXTEC SYSTEMS 13-MARSEILLE	Matériel et installation : 133 770 € HT Maintenance : 43 000 € HT

RECUEIL DES DECISIONS

**Période du 27 octobre au 30 novembre 2009**

N° de l'arrêté	Service émetteur	Date	Objet
2009-35	Service contentieux assurances	02/11/09	Recours gracieux Mesdames PERINET c/ Commune PC TEILLAUD Désignation du cabinet ADP

## RECUEIL – ARRETES SERVICE URBANISME

**Période du 27 octobre au 30 novembre 2009**

Service émetteur	Numéro	Date	Objet		
			Intitulé	Situation	Bénéficiaire
Urbanisme	09/03/URB	22/10/2009	Annulation PC	Les Chiens	CONSEIL Pascal
Urbanisme	MO/074.173.08.00050	23/10/2009	Modificatif PC	Le Planellet	PERINET Cédric
Urbanisme	DP/074.173.09.000.82	26/10/2009	DP	Dessous le Calvaire	VOUILLON Caroline
Urbanisme	DP/074.173.09.000.80	26/10/2009	DP	Megève centre	BEZZAZ Annie
Urbanisme	MO/074.173.08.000.33 (2)	10/11/2009	Modificatif PC	La Contamine	Sci les chalets de Joseph
Urbanisme	DP/074.173.09.000.85	19/11/2009	DP	Megève	SARL MBP
Urbanisme	MO/074.173.08.000.02 (2)	24/11/2009	Modificatif PC	Les Pettoreaux	OBERER Stéphane
Urbanisme	PC/074.173.09.000.42	25/11/2009	PC	Les Mouilles	ORCI DARIER Catherine

## RECUEIL DES ARRETES DU SERVICE DU PERSONNEL

**Période du 27 octobre au 30 novembre 2009**

N° de l'arrêté	Date de l'arrêté	Objet de l'arrêté
193/2009-PERS-	4 Novembre 2009	MODIFICATION IAT
194/2009-PERS-	4 Novembre 2009	MUTATION Gardien Police
195/2009-PERS-	5 Novembre 2009	AVANCEMENT ECHELON MINIMUM <i>Filière technique catégorie C</i>
196/2009-PERS	5 Novembre 2009	CONGE PATERNITE
197/2009-PERS-	5 Novembre 2009	PSR - <i>Service informatique</i>
198/2009-PERS-	5 Novembre 2009	ISS – <i>Service informatique</i>
199/2009-PERS-	5 Novembre 2009	AVANCEMENT ECHELON MAXI <i>Filière Technique – Catégorie C</i>
200/2009-PERS-	5 Novembre 2009	AVANCEMENT ECHELON MAXI <i>Filière Technique – Catégorie C</i>
201/2009-PERS-	5 Novembre 2009	AVANCEMENT ECHELON MINIMUM <i>Filière technique catégorie C</i>
202/2009-PERS-	5 Novembre 2009	AVANCEMENT ECHELON MINIMUM <i>Filière technique catégorie C</i>
203/2009-PERS	5 Novembre 2009	AVANCEMENT ECHELON MAXI

Conseil Municipal du 30 novembre 2009 – Projet des délibérations

N° de l'arrêté	Date de l'arrêté	Objet de l'arrêté
		<i>Filière technique catégorie C</i>
204/2009-PERS	5 Novembre 2009	AVANCEMENT ECHELON MINIMUM <i>Filière Administrative catégorie C</i>
205/2009-PERS	5 Novembre 2009	AVANCEMENT ECHELON MINIMUM <i>Filière technique catégorie C</i>
206/2009-PERS	5 Novembre 2009	RENOUVELLEMENT CONGE PARENTAL
207/2009-PERS	5 Novembre 2009	REINTEGRATION APRES DISPONIBILITE
208/2009-PERS	12 Novembre 2009	ANNULATION IAT
209/2009-PERS	13 Novembre 2009	STAGIAIRISATION <i>catégorie A</i>
210/2009- PERS	17 Novembre 2009	IFTS <i>catégorie A</i>
211/2009-PERS	17 Novembre 2009	ACCIDENT TRAVAIL <i>Palais des Sports</i>
212/2009-PERS	20 Novembre 2009	RADIATION des CADRES suite à MUTATION
213/2009-PERS	20 Novembre 2009	REPORT CONGE PARENTAL
214/2009-PERS	20 Novembre 2009	REINTEGRATION MI TEMPS THERAPEUTHIQUE
215/2009-PERS	20 Novembre 2009	RENOUVELLEMENT LONGUE MALADIE
216/2009-PERS	24 Novembre 2009	ACCIDENT DE TRAVAIL <i>Service Technique</i>
217/2009-PERS	24 Novembre 2009	RADIATION des CADRES suite à MUTATION

## RECUEIL DES CONTRATS DU SERVICE DU PERSONNEL

**Période du 27 octobre au 30 novembre 2009**

N° du contrat	Date du contrat	Objet du contrat
109/2009-PERS-	30 octobre 2009	CONTRAT DUREE DETERMINEE <i>Mairie (informatique)</i>
110/2009-PERS-	2 novembre 2009	CONTRAT DUREE DETERMINEE <i>Mairie (urbanisme)</i>
111/2009-PERS	6 novembre 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Police municipale (ASVP)</i>
112/2009-PERS-	6 novembre 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Police municipale (ASVP)</i>
113/2009-PERS-	6 novembre 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Service Technique (chauffeur PL)</i>
114/2009-PERS-	10 novembre 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Service montagne</i>
115/2009-PERS-	12 novembre 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT TEMPORAIRE <i>Palais des Sports (entretien)</i>
116/2009-PERS-	18 novembre 2009	CONTRAT DUREE DETERMINEE <i>Palais des Sports</i>
117/2009-PERS-	18 novembre 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT TEMPORAIRE <i>Palais des Sports (Salle musculation)</i>

## RECUEIL DES AVENANTS DU SERVICE DU PERSONNEL

**Période du 27 octobre au 30 novembre 2009**

N° du contrat	Date du contrat	Objet du contrat
72/2009-PERS-	16 octobre 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER Palais des Sports –Prolongation au 04/01/2010
73/2009-PERS-	22 octobre 2009	FIN DE CONTRAT Ecole élémentaire publique
74/2009-PERS	05 novembre 2009	MISSIONS COMPLEMENTAIRES Ecole élémentaire publique
75/2009-PERS	05 novembre 2009	DEMISSION Palais des Sports – Educateur APS

## REMERCIEMENTS

**Auberge du Christomet  
Monsieur et Madame Bruno TAILLEUR**

qui adressent au conseil municipal, ainsi qu'aux services concernés, toute leur reconnaissance pour la remise en état d'une partie de la route du Jaillet. Ils adressent un merci particulier à Messieurs Claude DUVILLARD et Christian CAHAGNE pour leur écoute et la gestion de ce chantier.

---

**L'équipe « Espoirs » du Hockey Club du Mont Blanc**

qui adresse au conseil municipal ses chaleureux remerciements pour l'après midi « Paint Ball » offerte par la commune en récompense des résultats de la saison 2008/2009. L'équipe « Espoirs » remercie le conseil municipal pour son soutien et sa confiance et mettra tout en œuvre pour que les Mégevans soient fiers de leur équipe.

---

**Monsieur et Madame Jean-Pierre RODIER**

Le conseil municipal adresse ses remerciements à Monsieur et Madame Jean-Pierre Rodier pour le don qu'ils ont fait, à l'occasion de leur mariage, en faveur des personnes âgées de la commune.

---

**Mairie de Doussard**

qui remercie très sincèrement le conseil municipal d'avoir participé à leur peine lors du décès de Monsieur Jean-Claude DERONZIER, Maire de la commune.

---

**Football Club de Megève**  
*Monsieur Michel JOLY - Président*

qui remercie très sincèrement le conseil municipal d'avoir voté l'approbation du budget pour la réfection du terrain de football, respectant ainsi les promesses électorales.

## INFORMATION

### **SUBVENTION POUR LE TERRAIN DE FOOTBALL**

Le conseil municipal est informé que le CNDS Equipement, n'a pas retenu la demande de subvention pour la réalisation d'un terrain de football synthétique.

---

### **MICRO-CRECHE LES FRIPOUILLES**

Le conseil municipal est informé que la Direction de la Prévention et du Développement Social de Haute Savoie a émis un avis favorable pour l'ouverture de la micro-crèche « Les Fripouilles », située dans les locaux de l'école primaire, 59 chemin des écoles à Megève. Cette structure pourra ainsi accueillir 9 enfants de 3 mois à 36 mois.

**Objet**

**FINANCES - CREANCES IRRECOUVRABLES**

**Rapporteur**

**Madame Sylviane GROSSET-JANIN**

**Exposé**

Le Trésorier Principal, chargé du recouvrement des titres de recettes émis par la collectivité, nous communique par courrier du 17 novembre 2009, la liste des créances devant être considérées comme irrécouvrables, les procédures ayant été menées à leur terme.

Il s'agit, pour l'année 2003 d'une somme de 1 263,73 euros concernant des factures d'eau et assainissement qui n'a pu donné lieu à aucun recouvrement et qui doit donc être pris en charge par le budget de la commune.

Le détail de ces créances est joint en annexe de la présente délibération.

**Proposition**

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, est invité à,

1. **ARRETER** le montant total de la créance admise en non valeur à la somme de 1 263,73 euros.
2. **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette admission en non valeur.

**Intervention**

**Amendement**

**Adoption**

Conseillers Présents : .....	23	Ayant voté pour : .....	24
Conseillers représentés : .....	1	Ayant voté contre : .....	
		S'étant abstenu : .....	

**Objet**

**FINANCE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 20 000 € AU HOCKEY CLUB MONT BLANC POUR L'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DU MONDE DE HOCKEY SUR GLACE DES MOINS DE VINGT ANS – SIGNATURE D'UNE CONVENTION**

**Rapporteur**

**Madame Sylviane GROSSET-JANIN**

**Exposé**

Le rapporteur informe l'assemblée que va se tenir sur les patinoires de Megève et de St Gervais le championnat du monde de hockey sur glace des moins de vingt ans. Il se déroulera du 14 au 20 décembre 2009. Les nations qualifiées sont l'Allemagne, le Danemark, la France, le Japon, la Slovénie et l'Ukraine. Afin de soutenir l'organisation, il est proposé à la Commune d'apporter son soutien financier par une subvention au Hockey Club Mont-Blanc pour le fonctionnement, les manifestations, l'accueil des sportifs et la promotion de cet événement.

La convention prévoit également, à titre gracieux, la mise à disposition des installations sportives, du personnel (hôtesses, glacières et agents de la sécurité) sous le contrôle et la responsabilité de la direction du Palais des Sports.

**Proposition**

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, est invité à,

1. **AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention d'objectifs pour la tenue du championnat du monde de hockey sur glace des moins de vingt ans,
2. **AUTORISER** Madame le Maire à procéder au mandatement de la somme de 20 000 € à titre de subvention pour l'organisation du championnat du monde de hockey sur glace des moins de vingt ans,
3. **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à effectuer les formalités nécessaires à l'application de la présente délibération.

**Intervention**

**La décision concernant cette participation sera étudiée cette semaine. Madame le Maire souligne les bonnes relations entre la commune et celle de Saint-Gervais. Monsieur Laurent DUCRUET approuve cette décision mais indique que la commune procèdera au versement de cette subvention lorsque la Fédération aura également versé la totalité de sa participation. Il est précisé que la commune de Megève organisera la cérémonie d'ouverture et la commune de Saint-Gervais celle de clôture des championnats.**

**Amendement**

**Adoption**

Conseillers Présents : ..... 23    Ayant voté pour : ..... 24  
Conseillers représentés : ..... 1    Ayant voté contre : .....  
S'étant abstenu : .....



**Objet**

**FINANCES – SPORTIF DE HAUT NIVEAU – 3<sup>ème</sup> PLACE EN COUPE DU MONDE DE SKICROSS – XAVIER KHUN - VERSEMENT PRIME**

**Rapporteur**

**Monsieur Lionel BURILLE**

**Exposé**

Vu la délibération du 29 juillet 1996 par laquelle le conseil municipal avait mis en œuvre la politique de versement de primes aux sportifs de haut niveau suivante :

- **les critères d'attribution retenus sont la nature de la sélection, la nature de la compétition et le classement obtenu par les sportifs,**
- **les postulants doivent apporter la preuve de la citation de « MEGEVE » dans les coupures de presse, les reportages radio et vidéo, ou par le port d'un bandeau ou autre citant la commune.**

Considérant que Monsieur Xavier KHUN, sportif licencié au Club des Sports de MEGEVE, a remis à la commune de MEGEVE une coupure de presse sur laquelle figure sa 3<sup>ème</sup> place en Coupe du Monde 2009 de skicross à MEIRNIGEN (SUISSE).

**Proposition :**

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, est invité à,

1. **PRENDRE ACTE** de la 3<sup>ème</sup> place en Coupe du Monde 2009 de skicross à MEIRNIGEN (SUISSE), de Monsieur Xavier KHUN.
2. **ATTRIBUER** à Monsieur Xavier KHUN une prime de 1 524,50 € au titre de sa 3<sup>ème</sup> place en Coupe du Monde 2009 à MEIRNIGEN (SUISSE).
3. **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à procéder au versement de cette prime.

**Intervention**

**Monsieur Pierre POUJADE souhaite savoir comment obtenir la coupure de presse. Monsieur Lionel BURILLE lui précise que cette coupure est disponible auprès des services de la Mairie.**

**Amendement**

**Adoption**

Conseillers Présents : ..... 23

Conseillers représentés : ..... 1

Ayant voté pour : ..... 24

Ayant voté contre : .....

S'étant abstenu : .....

**Objet**

**FINANCES - MARCHES PUBLICS - FOURNITURE DE VEHICULES A VOCATIONS DIVERSES - LOTS N°2 FOURNITURE D'UNE BALAYEUSE ASPIRATRICE COMPACTE DE VOIRIE ET N°3 FOURNITURE D'UNE CHARGEUSE - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ**

**Rapporteur**

**Monsieur Denis WORMS**

**Exposé**

Lors de la séance du conseil municipal, en date du 28 septembre dernier, l'assemblée a autorisé la signature d'un marché de fourniture de matériel de viabilité hivernal. Il s'agissait du lot n°1 Equipement de matériel de saumure. La procédure compte deux autres lots. Le lot n°2 relatif à l'acquisition d'une balayeuse et le lot n°3 concernant l'achat d'une chargeuse.

La commission d'appel d'offres, réunie le 18 septembre dernier a procédé à l'ouverture des offres. Elle s'est réunie une nouvelle fois le 27 octobre afin de procéder à l'attribution de ces deux marchés. La période écoulée entre ces deux réunions a été mise à profit pour effectuer une démonstration des véhicules proposée par les candidats. Cette démarche permet de s'assurer de l'efficacité des engins lors d'une mise en situation.

Après analyse des offres, les membres de la commission d'appel d'offres ont décidé d'attribuer le lot n°2 à la société MATIS, dont le siège est situé à Monteux (Vaucluse). Ce candidat propose la fourniture d'une balayeuse MATIS MILLENIUM. Le marché sera conclu pour un montant de 104 805,00 € HT. Les dispositions du contrat prévoient également la reprise de l'ancienne balayeuse MATHIEU RAVO 5002 achetée par la commune en 1997. L'entreprise a fait une offre de reprise pour ce véhicule à hauteur de 4 180,60 €.

Le lot n°3 se rapporte à l'acquisition d'une chargeuse. La proposition de la société MDR TP, dont le siège est basé à Grésy sur Aix (Savoie) a été retenue. Le montant du marché pour l'achat d'une chargeuse sur pneu KOMATSU WA80-6 serait de 63 100,00 € HT. Ce lot comporte également une reprise. Le titulaire du marché propose 15 500,00 € pour la reprise d'une chargeuse VOLVO type L30 acquis en 2002 par la commune.

**Proposition**

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, est invité à,

1. **AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant, à signer les marchés correspondants au lot n°2 Fourniture d'une balayeuse aspiratrice compacte de voirie avec l'entreprise MATIS et au lot n°3 Fourniture d'une chargeuse avec la société MDR TP.
2. **ACCEPTER** les offres de reprise de la balayeuse MATHIEU RAVO 5002 et de la chargeuse VOLVO type L30 respectivement pour 4 180,60 € et 15 500,00 €.

**Intervention**

**Monsieur Laurent DUCRUET demande si ce montant comprend les taxes. Il lui est indiqué que les prix sont nets, c'est-à-dire sans T.V.A., lorsqu'il s'agit de reprise. Monsieur Jean-Pierre ESTEVES s'interroge sur le nombre d'heures de fonctionnement de la chargeuse VOLVO. Il lui est précisé que la chargeuse compte 6 112 heures de fonctionnement.**

**Amendement**

**Adoption**

Conseillers Présents : ..... 23

Conseillers représentés : ..... 1

Ayant voté pour : ..... 24

Ayant voté contre : .....

S'étant abstenu : .....

## Objet

### **ADMINISTRATION GENERALE - ADHESION DE LA COMMUNE D'ANNECY**

#### Rapporteur

**Madame Sylviane GROSSET-JANIN**

#### Exposé

Vu la délibération du 5 octobre 2009 de la commune d'Annecy demandant à adhérer au Syndicat d'électricité, des énergies et d'équipements de la Haute-Savoie (SELEQ 74) au titre de la compétence obligatoire d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, ainsi que celle optionnelle de l'éclairage public,

VU l'arrêté préfectoral du 9 décembre 1950 approuvant la création du SELEQ 74,

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> février 2008 approuvant la modification des statuts du SELEQ 74,

Vu les statuts du SELEQ 74, notamment son article 3 concernant le transfert à titre obligatoire, pour les communes sous concession ERDF, de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment à ses articles L.5211-18 et L.2224-31,

Il est rappelé au conseil municipal que depuis sa réforme statutaire de février 2003, le SELEQ 74 exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, pour ses communes membres sous concession ERDF (Electricité Réseau Distribution France).

A ce titre, le syndicat a signé, en janvier 2004, un contrat de concession départementale avec ERDF qui lui permet de maîtriser et de contrôler le nécessaire développement du réseau public de distribution, organisé dans un souci d'aménagement du territoire et de cohésion territoriale, selon une approche supra-communale.

Il apparaît de l'intérêt du SELEQ 74 d'accepter l'adhésion de la commune d'Annecy afin d'en compléter l'intégration dans la concession départementale.

Les statuts du SELEQ 74 actuellement en vigueur permettent à celui-ci d'intégrer la commune d'Annecy et d'exercer à une échelle encore plus pertinente, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et notamment, à ce titre, les missions suivantes :

- Le contrôle du bon accomplissement des missions de service public et le contrôle des réseaux dans le cadre des lois et règlements en vigueur,
- La réalisation d'actions tendant à maîtriser la demande en énergies de réseaux selon les dispositions prévues à l'article L.2224-34 du code général des collectivités territoriales,
- La réalisation d'actions de production décentralisée ou en rapport avec celle-ci, telles visées à l'article L.2224-32 du CGCT, ou celles visées à l'article L.2224-33 du même code.

Le rapporteur propose donc au conseil municipal de se prononcer sur le principe de l'adhésion de la commune d'Annecy au SELEQ 74, au regard de ses statuts en vigueur et de ce fait du transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité.

#### Proposition

Le conseil municipal, l'exposé entendu, est invité à,

1. **APPROUVER** l'adhésion au SELEQ 74 de la commune d'Annecy, au vu des statuts du syndicat,
2. **ACCEPTER** le transfert par cette dernière de sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité au SELEQ 74, ainsi que celle optionnelle de l'éclairage public, sachant que ledit transfert de compétences sera effectif dès lors que l'adhésion de la commune aura revêtu un caractère exécutoire,
3. **APPROUVER** la mise à disposition du Syndicat par la commune des biens nécessaires au bon accomplissement des compétences transférées à compter du moment où l'adhésion de la commune aura revêtu un caractère exécutoire,

4. **CHARGER** le Président de notifier la présente délibération à l'ensemble des collectivités membres du SELEQ 74 à la commune d'ANNECY, afin que celles-ci puissent se prononcer sur le projet d'adhésion de cette dernière, conformément aux dispositions du CGCT,

**Intervention**

**Amendement**

**Adoption**

Conseillers Présents : ..... 23

Conseillers représentés : ..... 1

Ayant voté pour : ..... 24

Ayant voté contre : .....

S'étant abstenu : .....

## Objet

### **ADMINISTRATION GENERALE - CONTRAT PARTENARIAT - SOCIETE SWAROVSKI FRANCE - AUTORISATION DE SIGNER**

## Rapporteur

**Madame Sylviane GROSSET-JANIN**

## Exposé

Pour la période de Noël 2009, la Société Swarovski France a fait une proposition à la commune de réaliser une animation et une décoration du sapin mis en œuvre tous les ans sur la place de la Mairie. La Mairie de Megève s'engage à fournir le sapin pour la période correspondante et les moyens pour aider la société Swarovski France, ou ses sous-traitants, à mettre en œuvre les décorations sur le sapin. Ces opérations s'entendent tant pour le montage que pour le démontage. Par ailleurs la commune de Megève s'engage à mettre à disposition pour le revendeur agréé local un chalet qualitatif monté et disposé sur la place où se trouve le sapin pour vendre les différents produits de décoration de Noël au grand public.

L'inauguration aura lieu le 5 décembre à 19h30. La Mairie s'engage à prendre les dispositions pour organiser cette inauguration.

La Mairie s'engage à prendre à sa charge le montant relatif à l'achat des lumières du sapin, à savoir 10 000 € H.T. ainsi que la mise à disposition du personnel pour le montage et démontage des décorations du sapin.

De son côté la société Swarovski s'engage à mettre en œuvre la décoration du sapin, à fournir des étoiles en cristal pour la décoration. Les étoiles seront au nombre de 3 000. La société Swarovski s'engage également à fournir une structure décorative et protectrice du sapin comprenant six plaques de plexiglas rattachées les unes aux autres comprenant un visuel et le logo Swarovski sur l'ensemble des faces.

La convention est jointe en annexe à cette délibération.

## Proposition

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, est invité à,

1. **AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention,
2. **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à prendre les dispositions nécessaires à l'application de cette convention.

## Intervention

**Madame France PERRIN** demande quel est le budget global de cette illumination. **Madame Sabine FORLIN** indique que le coût total est d'environ 40 000 €. **Madame le Maire** précise que la participation de la commune s'élève à 10 000 €, ce coût représente les éclairages LED basse consommation, la mise en place et la consommation électrique comme les années précédentes. La société Citroën participe à hauteur de 20 000 € le restant du coût total sera pris en charge par des partenaires extérieurs, **Armand Wagner** et **Chic Altitude**. **Monsieur Claude DUVILLARD** précise que l'éclairage habituel du sapin n'était plus réglementaire et qu'il fallait procéder à son renouvellement. **Monsieur Pierre POUJADE** souhaite connaître le chiffrage du coût du personnel communal mis à disposition pour les événements. **Madame le Maire** indique qu'il faut aussi prendre en compte les retombées publicitaires pour la commune et cela doit se faire en toute transparence. Les chiffres seront apportés en Comité de Direction de l'Office de Tourisme. **Monsieur Didier CHAVANNE** s'interroge sur la présence du chalet Swarovski sur la place vis-à-vis des autres commerçants. **Madame le Maire** précise qu'elle est opposée à la vente sur le domaine public, mais précise qu'une partie des recettes sera versée à une association humanitaire. **Mademoiselle France PERRIN** demande que soit stipulée dans le contrat la durée de l'installation du chalet publicitaire. **Monsieur François FUGIER** souhaite savoir si la Mairie prend en charge le cocktail d'inauguration. **Madame le Maire** répond que l'office du Tourisme se joint à la commune pour l'organiser et que le champagne a été gracieusement offert par la Maison **DUVAL-LEROY** avec la participation logistique du Cintra. **Monsieur Emmanuel PAGET** est surpris que la publicité de cet événement soit faite avant le vote de la délibération. Il est précisé au conseil municipal que l'office de tourisme a demandé à la société

**Swarovski l'exclusivité pendant 3 ans. Monsieur Laurent DUCRUET signale que l'assurance n'est pas mentionnée dans ce contrat. Monsieur Denis WORMS informe qu'une société de surveillance sera contactée pour assurer la sécurité du sapin. Madame le Maire souhaite que soit modifiée dans le contrat la date de démontage des illuminations, à savoir, « au plus tard » le 6 avril 2010. Elle indique également que la société Swarovski finance le plexiglas de protection.**

**Amendement**

**Adoption**

Conseillers Présents : ..... 23

Ayant voté pour : ..... 24

Conseillers représentés : ..... 1

Ayant voté contre : .....

S'étant abstenu : .....

**Objet**

**ADMINISTRATION GENERALE - DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE ARTICLE L.2122-22  
CONCLUSION ET REVISION DU LOUAGE DES CHOSES POUR UNE DUREE N'EXCEDANT PAS  
DOUZE ANS - INFORMATION**

**Rapporteur**

**Madame Sylviane GROSSET-JANIN**

**Exposé**

Conformément à l'article L. 2122-22 5<sup>ème</sup> aliéna et conformément à la délibération du 4 avril 2008, Madame le Maire a reçu délégation du conseil municipal pour décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Le Maire doit rendre compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Madame le Maire informe donc l'assemblée municipale des conventions conclues dans le cadre de cette délégation.

- Une convention a été conclue pour une durée d'un an avec l'Ecole de Ski Français pour la mise à disposition de locaux à la Maison de la Montagne et ce pour un montant de 27 976,74 € T.T.C.,
- Une convention a été conclue pour une durée d'un an avec la S.A.T pour la mise à disposition d'un local dans le bâtiment de l'Autogare et ce pour un montant de 2 759,88 € T.T.C..

Les conventions peuvent être consultées par le conseil municipal auprès de la Direction Générale.

**Objet**

**ADMINISTRATION GENERALE - EPIC ABATTOIR - REHABILITATION RESTRUCTURATION - ENGAGEMENT DE LA COMMUNE - DEMANDE DE SUBVENTION**

**Rapporteur**

**Monsieur Christian BAPTENDIER**

**Exposé**

Le rapporteur informe le conseil municipal que lors de la phase d'instruction administrative des dossiers du Plan Intégré Transfrontalier Espace Mont Blanc, déposés le 29 avril 2009, le Secrétariat technique conjoint a demandé que la commune de Megève aligne la délibération approuvant le projet à la partie financière de la fiche projet du dossier.

En effet, il est rappelé que la délibération prise par le conseil municipal le 8 décembre 2008 avait approuvé le projet de valorisation de la filière courte viande dans le cadre du projet plus large encore de réhabilitation et restructuration des abattoirs de Megève.

A cette date, les montants affichés correspondaient à des coûts estimatifs, qu'il a fallu justifier et préciser dans les dossiers effectivement déposés en avril dernier.

Le plan de financement du projet de Megève inscrit au titre du PIT Espace Mont Blanc est présenté comme suit :

**Valorisation de la filière courte viande**

- Coût global : **350 992 euros**
  - Autofinancement ..... 70 200 euros
  - FEDER ..... 207 786 euros
  - CPN (Contreparties nationales) ..... 73 000 euros  
(dont : 36 500 euros FNADT et 36 500 euros CG 74)

**Proposition**

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, est invité à,

1. **CONFIRMER** le plan de financement du Projet de la commune de Megève dans le Plan Intégré Transfrontalier Espace Mont Blanc présenté ci-dessus,
2. **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à effectuer les modalités nécessaires à l'application de la présente.

**Intervention**

**Monsieur Christian BAPTENDIER** précise que cette délibération est prise afin de valider le schéma de financement du projet. Ce financement permettra de recevoir 280 786 euros de subventions, subventions permettant la valorisation de la filière courte ; étude, recherche, marque, mise en place du circuit. L'abattoir fermera bien ses portes le 31 décembre de cette année, pour une réouverture souhaitée à l'automne 2010. Il est rappelé qu'aujourd'hui le tonnage de l'abattoir est en augmentation par rapport à l'année précédente. On constate aussi une fréquentation de nouveaux clients qui apprécient la qualité du travail réalisé. Mademoiselle France Perrin souhaiterait en savoir davantage sur la charte de qualité qui doit-être mise en place ainsi que sur le circuit de commercialisation. **Monsieur Christian BAPTENDIER** précise qu'un groupe de travail a été créé au sein de la SICA afin de réfléchir à l'élaboration de la filière viande. **Monsieur Franck GIAZZI** demande des précisions concernant cette étude. **Monsieur Jean-Pierre ESTEVES** et **Monsieur Christian BAPTENDIER** soulignent l'importance du soutien de

**la Savoie dans ce projet. Madame le Maire tient à remercier la directrice de l'EPIC ainsi que la commission agricole au regard de la difficulté de monter le dossier. Monsieur François FUGIER demande si le SIVOM qui participe au financement, existe toujours. Madame le Maire répond que oui mais il pourrait se transformer en syndicat mixte au vue de l'intercommunalité.**

**Amendement**

**Adoption**

Conseillers Présents : ..... 23

Ayant voté pour : ..... 22

Conseillers représentés : ..... 1

Ayant voté contre : .....

S'étant abstenu : .....2

**Objet**

**ADMINISTRATION GENERALE - EPIC MEG ACCUEIL - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - AVENANT AU CONTRAT**

**Rapporteur**

**Madame Eliane JIGUET**

**Exposé**

Les communes de Megève, Praz sur Arly et Demi-Quartier, ainsi que l'EPIC Meg'Accueil ont signé conjointement un Contrat Enfance Jeunesse avec la C.A.F. le 20 décembre 2007, fixant les axes et orientations pour les enfants de 3 mois à 18 ans, sur la période 2007/2010.

Le nombre de places de garde proposé pour les enfants de 3 mois à 3 ans s'est avéré insuffisant à la fin de l'année 2008.

Les trois communes signataires ont décidé d'ouvrir une micro-crèche à proximité de l'école primaire de Megève afin de pouvoir accueillir 9 enfants supplémentaires.

Cette structure, gérée par Meg'Accueil, fonctionne depuis les vacances de Noël 2008 et pour toute la saison d'hiver et d'été.

Afin, d'une part, que l'EPIC Meg'Accueil puisse bénéficier d'une aide financière de la C.A.F. correspondant à la Prestation de Service Unique qui vient en déduction du versement des familles,

et d'autre part, que les communes puissent percevoir une subvention de la C.A.F. correspondant à une partie des dépenses nouvelles constatées, il convient de signer avec la C.A.F., un avenant au contrat Enfance Jeunesse 2007/2010.

**Proposition**

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, est invité à,

1. **CONFIRMER** sa décision de soutenir l'ouverture de 9 places supplémentaires en micro-crèche,
2. **AUTORISER** le Maire à signer un avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2007/2010 signé avec la C.A.F..

**Intervention**

**Madame Danielle PONT demande si la commune de Praz-sur-Arly reste concernée par ce dispositif bien qu'ils possèdent désormais leur propre crèche. Madame Eliane JIGUET répond qu'effectivement une grande majorité des parents vivant à Praz-sur-Arly choisissent de laisser leurs enfants à la crèche de Megève.**

**Amendement**

**Adoption**

Conseillers Présents : ..... 23

Conseillers représentés : ..... 1

Ayant voté pour : ..... 24

Ayant voté contre : .....

S'étant abstenu : .....

**Objet****ADMINISTRATION GENERALE - TARIFS PALAIS DES SPORTS ET DES CONGRES DE MEGEVE - ANNEE 2010****Rapporteur****Monsieur Lionel BURILLE****Exposé**

Les tarifs applicables au Palais des Sports et des Congrès de Megève sont revus chaque année au début de la saison d'hiver.

Pour l'année 2010, les tarifs ne sont pas augmentés. Seul le prix de l'abonnement annuel tennis court couvert et court extérieur est augmenté en raison de la rénovation des terrains. En revanche le tarif de l'abonnement annuel enfant a été baissé.

	Tarifs 2009	Tarifs 2010
		Propositions
<b>PATINOIRES - PISCINES</b>		
	<b>Entrées simples</b>	
Adultes	4,70 €	4,70 €
<b>Enfants+étudiants+famille nombreuse</b>	3,70 €	3,70 €
Visiteurs	0,50 €	0,50 €
Collectivités enfants	2,60 €	2,60 €
Locations patins	3,10 €	3,10 €
	<b>Abonnements</b>	
12 entrées adultes	47,00 €	47,00 €
25 entrées adultes	94,00 €	94,00 €
12 entrées enfants	37,00 €	37,00 €
25 entrées enfants	74,00 €	74,00 €
12 location-patins	31,00 €	31,00 €
Forfait journée multi-activités	13,00 €	13,00 €
<b>Forfait journée multi-activités enfants</b>	9,00 €	9,00 €
Semaine multi-activités adultes	62,00 €	62,00 €
Semaine	33,00 €	33,00 €
Année adultes	115,00 €	115,00 €
Année enfants	84,00 €	84,00 €
Année multi-activité adultes	250,00 €	250,00 €
<b>Année piscine sauna adulte</b>	200,00 €	200,00 €
Saison hiver multi-activités adultes	150,00 €	150,00 €
Saison été piscine adultes	60,00 €	60,00 €
Saison été piscine enfants	40,00 €	40,00 €
Location de glace - 1 heure -	99,00 €	99,00 €



<b>LOCATIONS DE SALLES</b>		
Grande salle	560,00 €	560,00 €
Petites salles	160,00 €	160,00 €
Salle de danse	160,00 €	160,00 €
Salle eau de source	160,00 €	160,00 €
Salle de musculation - 1 heure -	30,00 €	30,00 €
Sonorisation-éclairage	280,00 €	280,00 €
Salon-bar	210,00 €	210,00 €
Office	270,00 €	270,00 €
1 personne mise à disposition/heure	30,00 €	30,00 €
<b>Personnel SSIAPP 1</b>	15,50 €	15,50 €
<b>Personnel SSIAPP 2</b>	21,50 €	21,50 €
Rétroprojecteur	22,00 €	22,00 €
Projecteur de diapositives	22,00 €	22,00 €
Vidéo-projecteur	180,00 €	180,00 €
Pause café simple	4,00 €	4,00 €
Pause café avec viennoiseries	6,00 €	6,00 €
Caution grande salle - location	1 000,00 €	1 000,00 €
Caution petite salle	200,00 €	200,00 €
Auditorium	400,00 €	400,00 €

**Proposition**

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, est invité à,

1. **APPROUVER** les tarifs applicables pour l'année 2010,
2. **AUTORISER** l'application de ces tarifs à compter du 14 décembre 2009.

**Intervention**

**Monsieur Lionel BURILLE** précise qu'il manque la prise en compte de la fréquentation de la fin d'année. **Madame le Maire** souhaiterait mettre en avant et présenter ces offres tarifaires lors des journées commerciales par exemple. **Madame Danielle PONT** trouve ces tarifs tout à fait corrects vis-à-vis des communes disposant des mêmes équipements. **Monsieur Lionel BURILLE** se félicite du succès de l'ouverture de la piscine le dimanche.

**Amendement****Adoption**

Conseillers Présents : ..... 23

Conseillers représentés : ..... 1

Ayant voté pour : ..... 24

Ayant voté contre : .....

S'étant abstenu : .....

**Objet**

**AMENAGEMENT - FONCIER - AUTORISATION DE MODIFICATION DE L'ALIMENTATION DE LA RETENUE COLLINAIRE DU JAILLET - PORTE A CONNAISSANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Rapporteur**

**Monsieur Lionel BURILLE**

**Exposé**

Monsieur Lionel BURILLE informe le conseil municipal que par arrêté n° DDEA-2009.894 du 9 novembre 2009, Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie a, en application des dispositions de l'article L 214-3 du code de l'environnement, autorisé la SEM du Jaillet à réaliser la modification de l'alimentation de la retenue collinaire du Jaillet sur la commune de Megève.

Cet arrêté fait l'objet d'un affichage en Mairie pendant une durée minimum d'un mois et le dossier est mis à la disposition du public en Mairie pour une durée minimum de deux mois.

L'arrêté autorisant les travaux doit être porté à la connaissance du conseil municipal.

**Proposition**

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, est invité à,

1. **PRENDRE** connaissance de l'arrêté préfectoral n° DDEA-2009.894 du 9 novembre 2009 dont copie est annexée à la présente délibération.

**Intervention**

**Madame le Maire précise que la retenue collinaire n'a pas d'alimentation gravitaire et qu'il est convenu de pomper l'eau du ruisseau du Ball Trap, en amont du Foron. Ceci nécessitera la réalisation d'une nouvelle canalisation pour rentabiliser cette installation dans le respect des préconisations environnementales.**

**Amendement**

**Adoption**

Conseillers Présents : .....

Ayant voté pour : .....

Conseillers représentés : .....

Ayant voté contre : .....

S'étant abstenu : .....

**Objet**

**AMENAGEMENT - FONCIER - DEPLACEMENT D'UNE PORTION DU CHEMIN RURAL DES FOLLIERES - SUPPRESSION ET ALIENATION DE L'ANCIENNE EMPRISE**

**Rapporteur**

**Monsieur Claude DUVILLARD**

**Exposé**

La SEM (Société d'Economie Mixte) des Remontées Mécaniques de Megève souhaiterait déplacer le garage à dameuses du Mont d'Arbois sur les parcelles cadastrées section C n°598 et 599, situées au lieudit « Les Perchets » et appartenant à la société SFHM et Compagnie.

Pour une exploitation aisée et rationnelle, le bâtiment devra être positionné sur les deux parcelles susvisées actuellement séparées par le chemin rural des Follières.

Dans ce cadre, la SEM des Remontées Mécaniques de Megève demande le déplacement de l'emprise du chemin rural des Follières concernée par le projet. Le nouveau tracé sera localisé sur le haut de la parcelle section C n°598 et passera en partie sur la parcelle section C n°584, appartenant également à la société SFHM et Compagnie, afin de rejoindre le tracé non modifié du chemin rural (voir plan annexé). Par courrier reçu en Mairie le 16 Mars 2009, la SEM des Remontées Mécaniques de Megève a fait parvenir l'accord émanant de la société SFHM et Compagnie pour le déplacement du tracé sur ses parcelles.

Considérant que pour déplacer l'emprise intéressée par le projet, il est nécessaire de décider la désaffectation de ladite emprise.

Considérant que les opérations de modification des emprises et de désaffectation des chemins ruraux interviennent après enquête publique réalisée conformément aux dispositions des articles R.141-4 à R.141-9 du Code de la Voirie Routière.

Considérant les dispositions de l'article L.161-10 du Code Rural, « lorsqu'un chemin rural cesse d'être affecté à l'usage du public, la vente peut être décidée après enquête publique par le Conseil Municipal [...]. Lorsque que l'aliénation est ordonnée, les propriétaires riverains sont mis en demeure d'acquérir les terrains attenants à leurs propriétés. [...] »

**Proposition**

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, est invité à,

1. **APPROUVER** le principe de déplacement d'une portion du chemin rural des Follières, la suppression et l'aliénation de l'ancienne emprise ;
2. **LANCER** la procédure d'enquête publique pour le déplacement d'une portion du chemin rural des Follières, la désaffectation et l'aliénation de l'ancienne emprise ;
3. **AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite du dossier.

**Intervention**

**Madame le Maire expose sa volonté de maintenir les chemins ruraux. Celui-ci ne sera pas utilisé par les engins de remontées mécaniques, cette parcelle sera accessible par le domaine skiable en accord avec le SFHM. Madame Marie-Christine ANSANAY-ALEX s'interroge sur l'accès pour l'entretien des véhicules. Madame le Maire précise que la démarche ISO 14001 sera mise en œuvre dans ce projet. Monsieur Claude DUVILLARD demande un plan plus précis. Monsieur François FUGIER souhaite savoir si le terrain de l'ancien hangar est constructible. Madame le Maire répond qu'effectivement celui-ci est constructible.**

**Amendement**

**Adoption**

Conseillers Présents : ..... 23

Ayant voté pour : ..... 24

Conseillers représentés : ..... 1

Ayant voté contre : .....

S'étant abstenu : .....

## Objet

### **AMENAGEMENT - FONCIER - ELABORATION D'UN BAIL A CONSTRUCTION POUR L'AMENAGEMENT D'UN PARKING PRIVE SUR UNE PARCELLE COMMUNALE - LIEUDIT « LE CRUET »**

#### Rapporteur

**Madame Sylviane GROSSET-JANIN et Monsieur Claude DUVILLARD**

#### Exposé

La SCI Le Christomet a sollicité la Commune afin de pouvoir aménager des places de parking sur un terrain appartenant au domaine privé de la Commune, situé à proximité du Rond Point du Cruet. La réalisation du parking facilitera la location de son local commercial située sur la parcelle limitrophe cadastrée section BC n°147, lieudit « Le Cruet ».

La Commission Foncier, réunie en date du 12 février 2009, a convenu de la mise en place d'un bail à construction entre la Commune et la SCI Le Christomet.

Il vous est proposé de céder à bail l'emprise privée communale à la SCI Le Christomet, étant précisé les modalités suivantes fixées par la Commission Foncier sus visée :

#### Le bien objet du bail :

Il est prévu de donner à bail une emprise privée communale d'une superficie de 336 m<sup>2</sup>, destinée à la réalisation d'un parking privé de 13 places rattaché à l'activité du local commercial de la SCI Le Christomet situé sur la parcelle voisine.

#### Les conditions de la mise à disposition du terrain :

Le bail à construction est soumis aux dispositions des articles L 251-1 à L 251-9 et R 251-1 à R 251-3 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Le bail à construction est consenti à la SCI Le Christomet pour une durée de 18 ans.

Au visa de l'avis des Domaines en date du 17 novembre 2009, la mise à disposition du terrain peut-être consentie moyennant une redevance annuelle de 1 295 euros.

A la cessation du bail, les constructions et les aménagements réalisés reviennent à la Commune de MEGEVE sans que le locataire puisse prétendre à aucune indemnité.

Le preneur s'engage à édifier le bien défini au bail ; il sollicite lui-même l'autorisation de construire et prend à sa charge la réalisation.

Il s'engage également à conserver le bien en bon état d'entretien pendant toute la durée du bail.

Il est tenu de toutes les charges, taxes et impôts relatifs tant aux aménagements qu'au terrain.

Il est également demandé au preneur d'autoriser l'accès et l'intervention des Services Communaux sur l'emprise louée en cas de nécessité de travaux sur les voiries et les réseaux divers.

En contrepartie des ses engagements, le preneur acquiert un droit réel immobilier sur le terrain et un droit de propriété temporaire sur le bien.

#### Proposition

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, est invité à,

1. **APPROUVER** le principe de bail à construction,
2. **VALIDER** les caractéristiques principales du bail à construction décrites précédemment,
3. **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant, à signer le bail à construction ainsi que tous les documents y afférents,
4. **ENONCER** que tous les frais découlant de ce bail seront supportés par la SCI Le Christomet.

**Intervention**

**Madame le Maire précise qu'une part importante de travaux reste à la charge du preneur. Madame le Maire prend en compte l'aspect esthétique de l'entrée de ville et l'activité commerciale qui engendrera des recettes et des emplois. Madame le Maire ne souhaite pas établir un bail supérieur à cette durée car elle estime que ce bail pourra être renouvelé, et qu'un bail plus long engagerait la Mairie sur un trop long terme.**

**Monsieur Emmanuel PAGET demande pourquoi le parking est si grand et qu'advient-il du chemin piétonnier. Monsieur Lionel BURILLE et Monsieur Jean Pierre ESTEVES soulignent que l'activité dans ces locaux nécessite au minimum ce nombre de places. En outre cela permet une sécurisation de l'accès au parking. Mademoiselle France PERRIN se félicite de cette initiative visant à favoriser le développement d'emplois qualifiés par la création de bureaux et de services.**

**Amendement**

**Adoption**

Conseillers Présents : ..... 23

Conseillers représentés : ..... 1

Ayant voté pour : ..... 23

Ayant voté contre : .....

S'étant abstenu : .....1

**Objet**

**PERSONNEL - MISSIONS - FRAIS DE DEPLACEMENT**

**Rapporteur**

**Madame Sylviane GROSSET-JANIN**

**Exposé**

**Vu** le Code des Collectivités territoriales portant statut général du personnel communal,

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

**Vu** le décret 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France

**Vu** le décret 91-573 du 198 juin 1981 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités

Considérant que les personnels communaux, titulaires ou non titulaires, envoyés en **mission** sur ordre de leur supérieur hiérarchique et muni d'un ordre de mission préalable, peuvent être conduits à régler des frais d'entrée à des expositions ou à des salons pour lesquels leur présence est justifiée compte tenu de leurs fonctions, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la prise en charge de ces frais engagés et ce à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

**Proposition**

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, est invité à,

1. **AUTORISER** la prise en charge, sur présentation des justificatifs de paiement et de l'ordre de mission rédigée par l'autorité hiérarchique compétente, dans la limite des frais engagés, des droits d'entrée ou d'admission aux salons ou expositions auxquels un agent titulaire ou non titulaire pourrait être soumis dans le cadre de sa mission.
2. **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à prendre les dispositions nécessaires à l'application de cette délibération.

**Intervention**

**Amendement**

**Adoption**

Conseillers Présents : ..... 23

Conseillers représentés : ..... 1

Ayant voté pour : ..... 24

Ayant voté contre : .....

S'étant abstenu : .....

**Objet**

**PERSONNEL - TABLEAU DES EMPLOIS - REMUNERATIONS**

**Rapporteur**

**Madame Sylviane GROSSET-JANIN**

**Exposé**

Il est rappelé que les effectifs nécessaires au fonctionnement des services communaux font l'objet d'un état annexé au Budget Primitif voté par le Conseil Municipal, tableau régulièrement mis à jour en fonction de l'évolution des besoins recensés ainsi que des transformations résultant d'avancements de grades, de promotion interne, de réussite aux concours et examens professionnels, de nominations en qualité de Stagiaire, ainsi que de tout recrutement en vue de pourvoir toute vacance de poste permanent,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligation des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

**Vu** le tableau des emplois et l'état des besoins recensés,

**Proposition**

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu,

- EST INVITE A MODIFIER** comme suit le tableau des emplois

**A) – REMUNERATIONS**

**Au 1<sup>er</sup> novembre 2009**

**1) DIRECTEUR DU PALAIS DES SPORTS ET DES CONGRES INTERIMAIRE**

<b>CATEGORIE EMPLOI : CONTRACTUELS</b>	<b><u>Nbre</u></b>	<b>INDICE DE REMUNERATION</b>
<b>DIRECTEUR DU PALAIS DES SPORTS ET DES CONGRES INTERIMAIRE</b>	1	Equivalent indice majoré du 01/07/09  <b>1075</b>

**2) – ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS**

**PRATIQUE PROFESSIONNELLE PAR LES AGENTS MUNICIPAUX EN CONTACT AVEC LE PUBLIC.**

Le conseil municipal sur proposition de Madame Le Maire,

- Fixe comme suit le montant de la vacation horaire correspondante :

**Proposition** : entre 25 € et 27 € le **taux horaire brut** de rémunération

**Décision** : .....

**B) CHANGEMENT DE CATEGORIE**

- **au 1er DECEMBRE 2009**

<b><u>ANCIENNE CATEGORIE</u></b>	<b><u>Nbre</u></b>	<b><u>NOUVELLE CATEGORIE</u></b>	<b><u>Nbre</u></b>
<b>TITULAIRES/STAGIAIRES</b>		<b>CONTRACTUELS</b>	
<b><u>(SERVICES ADMINISTRATIFS)</u></b>			
Cadre d'emploi des ATTACHES TERRITORIAUX  <u>Grade</u> ATTACHE TERRITORIAL  <u>Emploi</u> RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES	1	Cadre d'emploi des ATTACHES TERRITORIAUX  <u>Grade de rattachement</u> ATTACHE TERRITORIAL  <u>Emploi</u> RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES	1

**Intervention**

Madame le Maire indique que concernant le recrutement du Palais des Sports pour éviter tout recrutement par défaut, elle fera appel à un cabinet et a demandé à Monsieur Tourneur d'occuper ce poste de manière temporaire avec un contrat d'une durée maximum de 6 mois. Mademoiselle France PERRIN demande l'équivalent en salaire de cet indice pour la rémunération du nouveau directeur. Madame le Maire lui indique que le service du personnel lui donnera cette information.

**Amendement**

**Adoption**

Conseillers Présents : ..... 23

Conseillers représentés : ..... 1

Ayant voté pour : ..... 24

Ayant voté contre : .....

S'étant abstenu : .....

Conseil Municipal du 30 novembre 2009 – Projet des délibérations

**QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS**

Monsieur Jean-Marc SEIGNEUR indique que Megève Tourisme a obtenu 2 trophées lors du Forum de l'innovation du tourisme, pour le Marteloscope ainsi que pour son site Internet.

Monsieur Pierre POUJADE s'inquiète à nouveau de l'insécurité du chemin du Glapet qui dessert plus de 1 000 personnes et de la responsabilité de la commune de veiller aux biens et aux personnes. Madame le Maire indique que ce chemin privé doit être déneigé. Monsieur Pierre POUJADE demande une réflexion sur la possibilité d'installer des détecteurs de fumée dans les habitations.

Madame le Maire remercie les personnes qui se sont impliquées pour le repas des aînés.

Mademoiselle France PERRIN s'étonne que la commission bâtiment ne se réunisse pas davantage pour travailler sur le budget 2010 et souhaite que la responsable des bâtiments leur soit présenté.

Monsieur François FUGIER s'interroge sur l'offre d'emploi, sous la mairie, pour le recrutement d'une juriste alors que ce poste semblait déjà pourvu. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une régularisation de poste statutaire.

Monsieur Denis WORMS précise que l'éclairage public par LED est actuellement testé sur la rue Saint François.

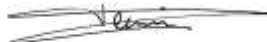
Madame Sabine FORLIN indique que la commune a obtenu le 6<sup>ème</sup> prix national du plus beau rond point.

Monsieur Franck GIAZZI fait un compte rendu de la réunion de l'association des communes forestières et indique comment valoriser notre ressource bois. Mademoiselle France PERRIN, qui était déjà intervenue sur la possible utilisation de cette ressource par la collectivité, propose qu'une visite de chaudière collective au bois soit organisée à Beaufort.

Madame le Maire informe que le prochain conseil municipal aura lieu le 28 décembre 2009.

L'ordre du jour est épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22h30.

Le secrétaire de séance,  
France PERRIN



Vu pour être affiché le 8 décembre 2009 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,  
Sylviane GROSSET-JANIN

